

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE LUNDI 6 JANVIER 2025 À 17 H

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **423-6-2024** MODIFIANT LE RÈGLEMENT 423-1990 AFIN DE DIVISER LA ZONE U-501 EN DEUX PARTIES, CRÉANT LES ZONES U-501-A ET 501-B ET MODIFIANT LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS LA ZONE U-501-A.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement numéro 423-6-2024 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 6 janvier 2024 à 17 h**, au 100, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 423-6-2024 modifiant le règlement 423-1990 afin de diviser la zone u-501 en deux parties, créant les zones u-501-A et 501-B et modifiant le nombre maximal de logements dans la zone u-501-A* » vise à :

- Modifier le règlement 423-1990 afin de diviser la zone U-501 en deux parties, créant les zones U-501-A et 501-B et modifier le nombre maximal de logements dans la zone U-501-A.

QUE ce projet de Règlement numéro 423-6-2024 touche la zone U-501 et les zones contigües 103, 126, 502, 516 et 902.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Anick Beauvais
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe